

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DAE 3G** Subvention (30 000 euros) et convention avec l'association Vacances et Familles Ile de France (93).

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Vacances et Familles Ile de France et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Vacances et Familles Ile de France.

Article 2 : Une subvention de 30 000 euros est attribuée à l'association Vacances et Familles Ile de France, domiciliée Espace Bel Air, 113/115 rue D. Casanova 93200 St Denis (n° simpa 185 288 – dossier 2018\_02852) au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**